

Le Groupement d'Intérêt Public Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère (FDIAA)

Un outil innovant à disposition des aménageurs, des collectivités et des porteurs de projets

Mot du Président

Le Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère a pour objet de soutenir les projets tendant au maintien et au développement de la valeur ajoutée agricole dans le département de l'Isère, afin de pallier la réduction des espaces agricoles.

Sur le plan de l'aménagement, le Fonds a été pensé dès sa création comme un outil de développement économique innovant, permettant de considérer l'agriculture dans sa dimension économique à part entière et de « compenser » la perte de potentiel économique de la « Ferme Isère », mais complémentaire des leviers existants en matière de préservation des espaces agricoles que sont notamment les PAEN et les ZAP, outils au service de la mise en oeuvre de la trajectoire de Zéro Artificialisation Nette.

Le Fonds s'inscrit par ailleurs comme l'outil privilégié pour la gestion de la séquence ERC agricole. En effet, comme le prévoit l'article D112-1-19 du Code rural,lorsque les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables des projets de travaux, ouvrages ou aménagements publics et privés sont jugées insuffisantes, des mesures de compensation collectives se devront d'être mises en œuvre.

Dans ce cadre, et conformément à la doctrine départementale applicable en matière de compensation collective agricole, conjointement établie avec les services de l'État, le GIP s'est défini comme la structure dédiée pour la gestion des fonds de compensation en vue de la mise en place des projets de compensation.

Le Fonds présente également une dimension environnementale forte, puisqu'il s'agit de soutenir des projets qui relocalisent la production et la consommation, et le rapprochement offre / demande entre les centres urbains isérois et leur environnement péri-urbain ou plus rural. Le Fonds se veut ainsi un outil au service de stratégies et d'actions territoriales telles que le Pôle Agroalimentaire de l'Isère, dont les ambitions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du GIP (faire émerger des filières alimentaires en Isère et accompagner des projets de coopération entre agriculteurs, artisans, industriels et distributeurs. mettre en relation l'offre et la demande en produits locaux isérois...).

La mise en place du Fonds instaure des règles communes, pérennes et transparentes pour l'ensemble des collectivités territoriales qui souhaitent soutenir des projets locaux et permet de raisonner à une échelle inter-territoires.

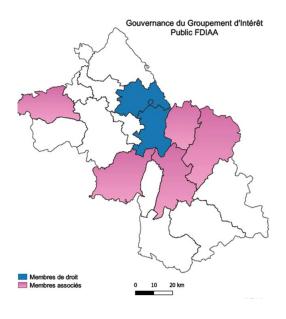
Jean Paul Bonnetain, Président du GIP



Le Fonds : agir ensemble pour maintenir et développer le potentiel économique agricole départemental

Le Fonds est né de la volonté partagée de Collectivités Territoriales et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, d'œuvrer ensemble sur la question de la consommation du foncier agricole et sur l'avenir économique de la « Ferme Isère ». Il constitue une traduction concrète de la réflexion engagée depuis 2005 avec l'ensemble des partenaires de l'aménagement en Isère, qui avait débuté avec la mise en place d'un guide foncier « Agir ensemble pour le foncier agricole en Isère ».

Le Fonds est actuellement porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, Vienne Condrieu Agglomération, Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, la communauté de Communes Saint Marcelin Vercors et la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Il est **ouvert à toute structure** (personne morale de droit public ou de droit privé) en charge de la maîtrise d'ouvrage de projets d'aménagement **impactant le foncier agricole.**





Maintenir le potentiel économique agricole de l'Isère



Réinvestir dans des projets créateurs de valeur ajoutée pour les territoires et pour l'agriculture iséroise dans son ensemble

Le Fonds : un outil au service des territoires

Chaque hectare de foncier agricole perdu, c'est autant de capacité de production agricole qui disparaît. Le développement de la «Ferme Isère» se joue donc sur la **recherche de valeur ajoutée** par le biais d'autres moyens comme la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits ou la création de filières locales innovantes.

Aussi, les structures adhérentes s'engagent à verser une contribution au Fonds pour les emprises affectant les espaces agricoles de leur territoire dans le cadre de projets d'aménagements publics ou issus de partenariats public / privé avec maîtrise d'ouvrage publique soumis à Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Elles peuvent également contribuer volontairement au Fonds en dehors des projets soumis à DUP, dans le cadre de la compensation collective agricole, les structures adhérentes peuvent également verser tout ou partie des montants de compensation au Fonds, une fois l'étude préalable agricole validée en CDPENAF.

Les sommes versées au Fonds sont destinées à financer des projets qui présentent un caractère collectif structurant et qui soient générateurs de valeur ajoutée grâce aux leviers suivants :

- → Amélioration de la production agricole et mise en place de production à forte valeur ajoutée
- structuration et organisation collective de l'offre,
- ⇒ transformation, commercialisation et distribution de produits agricoles et agro-alimentaires,
- construction de filières traditionnelles ou innovantes ayant une finalité économique (filières alimentaires locales, production de biomasse et énergies renouvelables, etc.),
- To valorisation des produits agricoles issus des territoires (promotion, communication, garantie de la traçabilité...)
 Ces projets peuvent être portés par une ou plusieurs personnes morales de droit public, de droit privé ou dans le cadre de partenariats public /privé.

Il s'agit ainsi de maintenir le potentiel économique agricole de l'Isère en réinvestissant dans des projets créateurs de valeur ajoutée pour les territoires et pour l'agriculture iséroise dans son ensemble.



Le Fonds : une gestion indépendante et rigoureuse

Le Fonds est porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont la convention constitutive a été validée par arrêté préfectoral le 7 mars 2012 (AR n° 2012067-0024). Il a été officiellement mis en route le 29 janvier 2013 lors de son Assemblée Générale Constitutive.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du GIP sont constitués par des membres élus issus des structures adhérentes. L'AG et le CA du GIP définissent et valident le programme annuel d'activité et le budget correspondant. Le CA agrée les nouveaux membres, sous réserve d'approbation par le Préfet de l'Isère, et décide de l'affectation du Fonds aux projets de développement économique qui lui sont soumis selon les modalités définis par son règlement intérieur.

Le GIP est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses comptes sont validés par un Agent Comptable assermenté. L'ensemble des procédures de demande et de versement de subventions par le Fonds respectent les dispositions issues du droit communautaire européen en matière d'aides au développement économique.

Le Fonds : des premiers résultats en cours

Le Fonds a soutenu la réalisation de **sept projets innovants** et créateurs de valeur ajoutée sur le territoire du Pays Voironnais et Vals du Dauphiné:

- ⇒ en 2013, la création d'une **légumerie** produisant des légumes frais et de saison en 4ème gamme (première transformation de produits AB et conventionnel) à destination de la Restauration Hors Domicile publique (scolaire, établissements de santé, etc.) et privée (traiteurs, maisons de retraite, etc.).
- ➡ en 2013, la création d'un Point de Vente Collectif et d'un Drive (vente sur internet) de produits Bio et locaux sur la commune de Chirens,
- ⇒ le financement en 2014/2015 de l'aménagement de **l'abattoir du Fontanil**,
- ⇒ le financement en 2018 de deux points de vente collectif à Coublevie et à Voiron,
- ⇒ Le financement en 2020/2021 de deux **projets de méthanisation** aux Avenières Veyrins-Thuellin et à Pressins.

De nouveaux projets sont à l'étude sur les territoires des membres du GIP. Une démarche de communication est en cours pour prospecter auprès de nouveaux adhérents.



Céline Faillie – Directrice du GIP FDIAA 06 74 94 75 42 34 rue du rocher de Lorzier - 38430 Moirans